

Mme Marlène SCHIAPPA
Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre
Chargée de l'égalité entre les femmes et les
hommes et de la lutte contre les
discriminations
55 Rue Saint Dominique
75700 Paris

Nos Réf. : 2018 11 30 DM MS

Paris, le 30 novembre 2018

Madame la Ministre,

A la veille de la journée mondiale de lutte contre le sida, et, alors que votre ministère œuvre quotidiennement pour le droit des femmes, il en est un, fondamental, qui se voit ignoré dans l'indifférence générale : le droit à la prévention.

En effet, à travers plusieurs enquêtes*, Familles Rurales a mis en évidence la difficulté de se procurer un préservatif féminin alors même qu'il demeure la seule possibilité pour une femme de se protéger contre les IST et le SIDA, sans dépendre de son partenaire.

Au même titre que le préservatif masculin, ce moyen de se prémunir contre les IST est pourtant enseigné à nos filles. Comment expliquer qu'il ne soit disponible que dans 7% des pharmacies ? Pire encore, il est littéralement absent des rayons des grandes et moyennes surfaces. Pour les plus téméraires, qui parviennent à s'en procurer, son prix est dissuasif puisqu'il avoisine les 2€ quand son homologue masculin coûte 10 fois moins cher (0.20€).

Le 1^{er} décembre 2004, Kofi Annan annonçait : « *Notre stratégie pour l'avenir doit être de donner aux femmes les moyens d'agir dans ce combat* ». Force est de constater, qu'y compris en France, en 2018, l'Etat ne garantit pas le même accès aux dispositifs de protection selon qu'on soit une femme ou un homme.

Ce mardi, la Ministre de la santé Agnès Buzyn, annonçait le remboursement des préservatifs de la marque « Eden » pour aider, notamment les jeunes, à se protéger. Cette mesure ne concerne, une fois encore, que les préservatifs masculins...

..!..

../..

Nous comptons sur vous, Madame la Ministre, pour changer cet état de fait regrettable mais curable. A défaut, nous condamnerons chaque femme à dépendre de son partenaire pour se protéger. Familles Rurales ne saurait l'admettre, toutes les femmes, quels que soient leur âge et leur lieu d'habitation, doivent avoir le même accès aux moyens de protection que les hommes.

De surcroît, j'attire votre attention sur la disponibilité des autotests VIH qui concerne tant les femmes que les hommes. Notre récente étude révèle, en effet, que ces dispositifs, permettant de vérifier soi-même la contamination éventuelle, brillent presque tout autant par leur absence puisque seules 25% des pharmacies les proposent.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous demande, Madame la Ministre :

- De suggérer à chaque pharmacie, chaque grande et moyenne surface, de disposer d'un stock suffisant de préservatifs féminins,
- D'étendre le dispositif de gratuité à une marque de préservatif féminin
- D'assurer la disponibilité des autotests VIH dans les officines

Comptant sur votre soutien, je vous assure, Madame la Ministre, de ma très haute considération.

Le Président,
Dominique MARMIER



* Enquêtes sur le préservatif féminin : Est-il un moyen de protection accessible ?
publiées en Novembre 2013 et 2015
Observatoire des prix des médicaments 2016, publié en décembre 2016
(Documents joints au courrier)